

## SITUATION DE L'EMPLOI

Compte tenu du haut niveau d'expertise et de l'exclusivité du cadre d'exercice, la profession d'IADE est très recherchée. Les débouchés sont nombreux que ce soit dans le secteur public hospitalier, le secteur privé ou le secteur privé à but non lucratif participant au service public.

Les nombreux départs à la retraite à venir et la pénurie constatée de médecins anesthésistes réanimateurs nécessiteront le recrutement de nombreux IADE dans les années à venir.

## PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

L'IADE a la possibilité d'évoluer vers une fonction d'encadrement et de manager une équipe d'anesthésie et/ou de bloc opératoire. Il peut également envisager une fonction de directeur des soins. La reconnaissance au niveau Master des études IADE doit permettre des possibilités nouvelles de passerelles dans le cadre européen, et la poursuite des études universitaire vers un Doctorat.

## FORMATION PERMANENTE

L'école d'infirmier(e)s anesthésistes du CHU de Nancy a mis en place un programme de formation permanente dont le but est d'assurer la formation continue des IADE et des infirmier(e)s diplômé(e)s d'État travaillant dans le domaine de la réanimation par des actions de formation continue ou la participation à la journée régionale annuelle de formation.

## COORDONNÉES

### École Régionale d'Infirmier(e)s Anesthésistes

Rue du Morvan  
54511 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
Tél : 03 83 15 38 49 / Fax : 03 83 15 43 25  
Email : iade@chu-nancy.fr  
Site : <http://eicn.chu-nancy.fr>

### Agence Régionale de Santé de Lorraine

Tour Thiers - 4, rue Piroux - CO 80071  
54036 Nancy Cedex  
Tél : 03 83 39 79 79

### Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

4, rue Bénit - 54000 Nancy  
Tél : 03 83 17 91 01  
Email : [drjscs54@drjscs.gouv.fr](mailto:drjscs54@drjscs.gouv.fr)

### Conseil Régional de Lorraine

Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz  
Tél : 03 87 33 60 00 / Fax 03 87 32 89 33

### CROUS

75, rue de Laxou - 54000 Nancy

## NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Réalisation et conception : Service Communication du CHU de Nancy, janv. 2011  
MAJ : fév. 2012

// Écoles et instituts du CHU de Nancy //  
<http://eicn.chu-nancy.fr>

Aide-Soignant(e)  
Ambulancier(e)  
Auxiliaire de Puériculture  
Cadre de Santé  
**Infirmier(e) Anesthésiste**  
Infirmier(e) de Bloc Opératoire  
Manipulateur(trice) d'Électroradiologie Médicale  
Puériculteur(trice)  
Soins d'Urgences  
Soins Infirmiers



ÉCOLE RÉGIONALE  
D'INFIRMIER(E)S ANESTHÉSISTES  
Rue du Morvan  
54511 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY  
Tél : 03 83 15 38 49  
Fax : 03 83 15 43 25  
Email : [iade@chu-nancy.fr](mailto:iade@chu-nancy.fr)

## LA FONCTION D'INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE

L'infirmier(e) anesthésiste diplômé(e) d'État réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche et il participe à la formation dans ces champs spécifiques. Son exercice professionnel est régi par le décret de compétence du 16/02/2002 article 10 :

« L'Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État (IADE) est seul habilité, à condition qu'un médecin anesthésiste réanimateur puisse intervenir à tout moment, et après qu'un médecin anesthésiste réanimateur a examiné le patient et établi le protocole, à appliquer les techniques suivantes :

- anesthésie générale
- anesthésie locorégionale et réinjections dans le cas où un dispositif a été mis en place par un médecin anesthésiste réanimateur
- réanimation per opératoire

Il accomplit les soins et peut, à l'initiative du médecin anesthésiste réanimateur, réaliser les gestes techniques qui concourent à l'application du protocole. »



## LA FORMATION

La formation des infirmier(e)s anesthésistes a pour finalité de permettre au futur professionnel d'assurer une prise en charge spécialisée et personnalisée du patient dans le respect des règles éthiques et juridiques, au sein d'une équipe pluri-professionnelle. La formation a une durée de 24 mois à temps plein et débute le 1<sup>er</sup> jour ouvré du mois d'octobre.

### • ENSEIGNEMENT THÉORIQUE

Anatomie, physiologie, pharmacologie, techniques générales d'anesthésie : 700 heures réparties en 3 séquences par an. Une évaluation par séquence valide la théorie. Un mémoire professionnel est élaboré et présenté en fin de formation.

### • FORMATION PRATIQUE

Elle comprend des stages obligatoires et des stages optionnels, validés à chaque fin de stage. Les stages représentent 70 semaines de formation. Chaque année une épreuve de mise en situation professionnelle valide la pratique.

### • LE DIPLÔME D'ÉTAT

Les épreuves du diplôme d'État d'infirmier(e) anesthésiste comprennent une épreuve de mise en situation professionnelle et une épreuve écrite. Elles intègrent les notes des épreuves écrites et des mises en situation professionnelle des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.

### • MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance de cours magistraux médicaux et paramédicaux.
- Participation à des tables rondes, des travaux pratiques et des travaux dirigés.
- Temps de travail personnel.
- Accompagnement personnalisé des élèves par les formateurs
- Participation à des journées d'enseignement post-universitaire et à des congrès.
- Conférences.
- Visite de sites spécifiques.
- Mise en place du tutorat dans les terrains de stage.

La formation est susceptible d'être entièrement modifiée dans le cadre du processus d'universitarisation permettant à l'étudiant d'obtenir l'équivalence d'un Master à la délivrance du Diplôme d'État

### • ENCADREMENT

L'équipe pédagogique se compose de :

- 1 directeur des soins infirmier anesthésiste responsable de la conception du projet pédagogique, de l'organisation théorique et clinique, de l'animation et de l'encadrement de l'équipe enseignante, du contrôle des études, du fonctionnement général de l'école.
- 2 cadres de santé IADES formateurs, participant aux différentes missions de l'école sous l'autorité du directeur.
- 1 conseiller scientifique professeur des universités, praticien hospitalier spécialiste, qualifié en anesthésie réanimation, responsable du contenu scientifique de l'enseignement et de la qualité de celui-ci. Il s'assure de la qualification des intervenants médicaux.

## L'ADMISSION

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'État d'infirmier(e) anesthésiste, les candidats doivent :

1) être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier(e), soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession de sage-femme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique

2) justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein, soit de la profession d'infirmier(e), soit de la profession de sage-femme, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours

3) avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'État d'infirmier(e) anesthésiste, organisées par chaque école agréée, sous la responsabilité du préfet de région

Les demandes d'inscription doivent être adressées directement à l'école 1 mois avant la date de l'épreuve écrite d'admissibilité (pour fin février) :  
par courrier ou par email : [iade@chu-nancy.fr](mailto:iade@chu-nancy.fr)

## CONDITIONS MATÉRIELLES

### • STATUT DE L'ÉCOLE

Le régime de l'école est celui de l'externat. Il est possible pour l'élève d'accéder aux selfs des établissements qui l'accueillent en stage et aux selfs du CHU Nancy pour les périodes de cours.

### • BOURSES

L'étudiant bénéficie en général d'allocations d'études financées par son employeur dans le cadre de la promotion professionnelle. Il peut également s'auto-financer.

### • INDEMNITÉS DE STAGES

Il n'y a pas d'indemnités de stage.

### • FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils sont déterminés chaque année par le CHU de Nancy.  
**Renseignements sur <http://eicn.chu-nancy.fr>**